



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Le réseau
de transport
d'électricité

DÉBAT PUBLIC

Planification de l'espace maritime

Méditerranée

Débat public

Webinaire « Navigation et surveillance en Méditerranée »

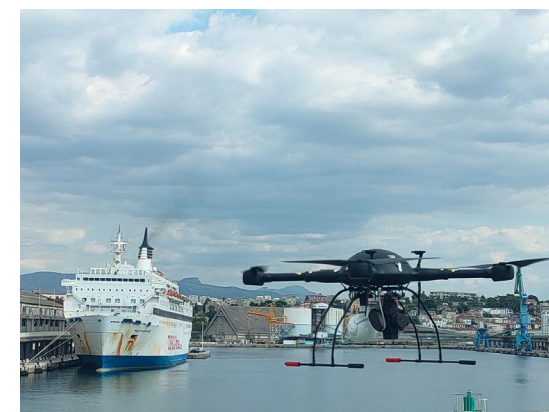
JEUDI 04 AVRIL 2024 | 18H00-20H00



RÈGLES RELATIVES À LA NAVIGATION MARITIME

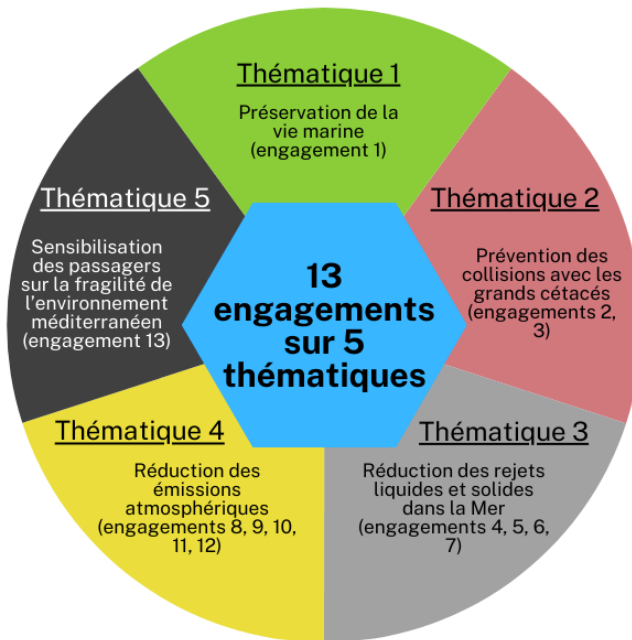
La circulation des navires est encadrée par :

- Règles internationales de l'Organisation maritime internationale (OMI) → création d'une zone SECA (Sulfur Emission Control Area - zone de contrôle des émissions de soufre) en Méditerranée à compter de 2025.
- Règles européennes sur la sécurité des navires.
- Déclinaison française (Décret n°84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution).
- Inspection au titre de la sécurité des navires que ce soit dans le cadre du contrôle de l'Etat du pavillon (navires français) ou de l'Etat du port (navires étrangers faisant escale dans les ports français).



QUELQUES ACTIONS LOCALES EN MÉDITERRANÉE

Signature d'une charte pour la croisière durable en 2022
25 compagnies signataires



Autorisation obligatoire de la pêche de loisir et la déclaration des captures expérimentées dans deux aires marines protégées

